



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

CONSEIL COMMUNAL

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Préavis N° 15/2019 concernant la  
construction d'une centrale photovoltaïque  
sur le bâtiment forestier (La Praz)**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 30 septembre 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 15/2019,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 160'000.-
- Autoriser la municipalité à encaisser la rétribution unique (RU) de Pronovo
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum
- Analyser la possibilité de raccorder l'auberge de la Veveyse.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 30 septembre 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  La secrétaire   
Jacques Reymond  Séverine Rotondo